

II

C. PRÉSENTATION ET SIMULATION DU PROJET

1. Simulation de l'ouverture sur l'étang sud depuis la RD 180

Le long de la RD 180, la principale évolution au sud de la voie concerne le remplacement de la clôture. La structure projetée sera composée d'un grillage en acier galvanisé à maille large pour une certaine transparence visuelle et des poteaux bois le long de la voie permettant de retrouver un vocabulaire davantage rural et forestier que la clôture existante. Le poste de livraison sera implanté en léger retrait de la route, accolé au boisement offrant un effet de masque depuis l'Est, et sera habillé par un bardage bois ajouré. Les structures photovoltaïques seront perceptibles environ 475 m en recul de la départementale, formant un mince trait bleuté en arrière-plan de la perspective.



ÉTAT INITIAL



SIMULATION SANS PLANTATION



SIMULATION AVEC PLANTATIONS À T+5 ANS



Les principales ouvertures sur le projet concernent les percées visuelles sur l'étang septentrional dans les interstices de la végétation existante depuis la RD 180. La vue ci-dessous présente, à ce titre, la perspective la plus ouverte sur le futur parc. Ce dernier, dont la limite se trouve à une soixantaine de mètres de la voie, forme une nappe bleutée, d'une « épaisseur » maximale de 60 cm, plaquée sur la surface de l'eau. La végétation existante en limite de la berge sera renforcée pour constituer à terme une saulaie plus continue ceinturant le bord de l'eau et filtrant davantage la perception du projet (réduite à des taches bleutées à travers la végétation).



ÉTAT INITIAL



SIMULATION SANS PLANTATION



SIMULATION AVEC PLANTATIONS À T+5 ANS



II

C. PRÉSENTATION ET SIMULATION DU PROJET

3. Simulation de l'ouverture depuis la route des Carrières à l'ouest

La route des Carrières offre une vue sur le projet depuis un tronçon d'environ 90 m de la route entre les boisements fermant par ailleurs les perspectives. Respectant un recul d'environ 180 m par rapport à la berge occidentale (et 200 m par rapport à la voie), le projet est perceptible en arrière-plan mais ne contribue qu'assez peu à l'évolution du panorama. Au premier-plan, le choix d'une clôture en acier galvanisé avec poteaux bois limite l'impact de cet équipement.



ÉTAT INITIAL



SIMULATION

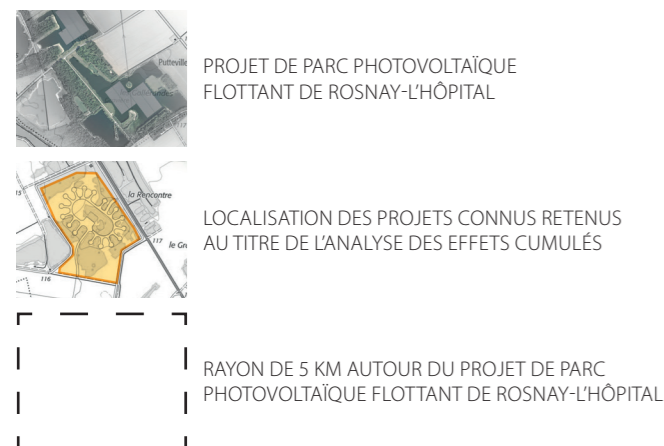


II D. SYNTHÈSE DES EFFETS CUMULÉS

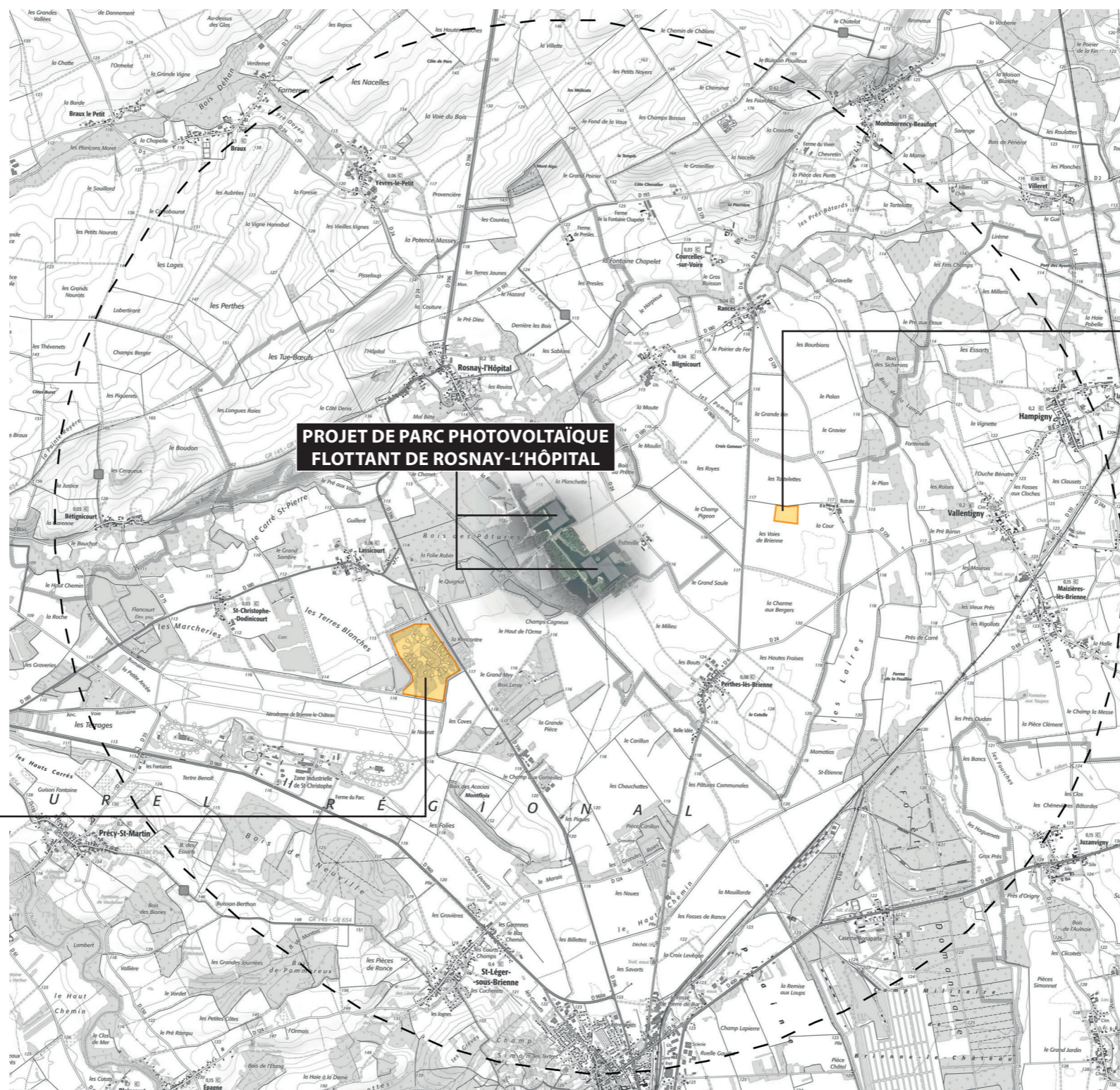
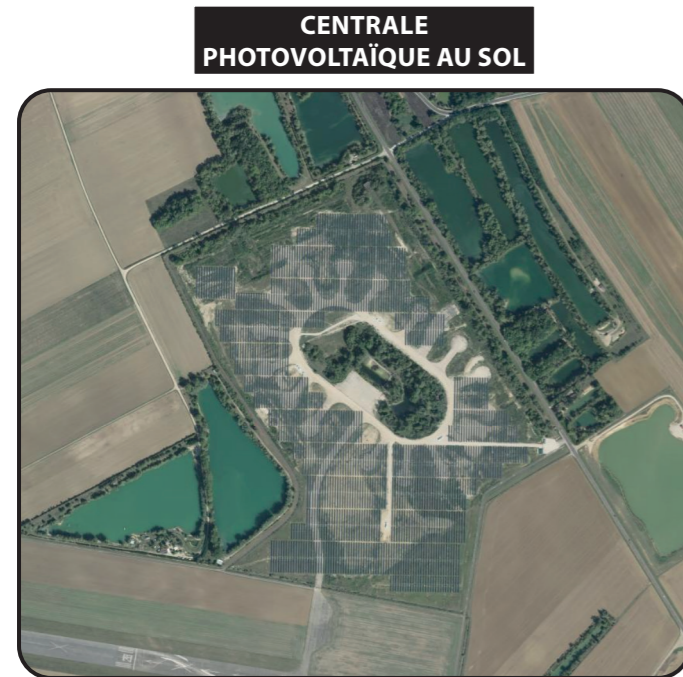
Au titre de l'analyse des effets cumulés avec d'autres projets connus sur le territoire, deux opérations répondant aux critères réglementaires de prise en compte ont été recensées dans un rayon de 5 km autour du projet de parc photovoltaïque flottant de Rosnay-l'Hôpital :

- Un **projet de centrale photovoltaïque au sol de 37 hectares sur la commune de Lassicourt** (avis de l'Autorité Environnementale émis le 24 mars 2017) ;
- Un **projet ICPE soumis à autorisation pour le recyclage de matériaux inertes (Granulats) sur la commune de Blignicourt** (avis de l'Autorité Environnementale émis le 29 mars 2018).

Les deux projets se situent sur des espaces déjà anthropisés : la centrale photovoltaïque de Lassicourt sur un délaissé de l'aérodrome de Brienne-le-Château et le centre de recyclage de granulats sur le site des carrières Saint-Christophe. Les installations ont, par ailleurs, déjà été réalisées, limitant fortement leur contribution à l'évolution future du paysage. Les effets cumulés potentiels avec la centrale photovoltaïque flottant de Rosnay-l'Hôpital (elle-même impliquant des impacts paysagers relativement restreints) peuvent être considérés, à ce titre, comme assez faibles voir nuls.



0 2 km N



- Limite emprise carrière
- Limite emprise zone de stockage
- Plateforme de recyclage

II E. DEVENIR DU SITE SANS LE PROJET

En termes du devenir potentiel du site sans la mise en œuvre du projet de parc photovoltaïque, l'hypothèse la plus probable d'évolution du lieu comprend le maintien en l'état actuel sans autre projet d'exploitation ou de valorisation de l'espace. Dans ce scénario, le site évoluerait au gré du développement de la végétation et de la maturation des plantations de remise en état de la gravière, conduisant à une fermeture progressive des milieux ouverts, accompagnée par une augmentation de la ceinture de roselière.



Plantations récentes de remise en état des berges de l'ancienne carrière alluvionnaire : l'évolution du site comprendra la maturation des plantations filtrant davantage les vues sur le plan d'eau.



Espace actuellement ouvert sur les berges le long de la RD 180 : selon le régime d'entretien et la fréquence des fauches, le développement de la végétation pourrait conduire à une fermeture progressive des milieux ouverts.

ÉTAT ACTUEL DU SITE



SCÉNARIO DE MISE EN OEUVRE DU PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE FLOTTANT



SCÉNARIO D'ÉVOLUTION SANS LE PROJET



0 500 m N

II F. SYNTHÈSE

Le projet actuel de parc photovoltaïque flottant occupe une **emprise d'environ 10 hectares** sur deux plans d'eau d'une ancienne carrière alluvionnaire situés de part et d'autre de la RD 180, un peu plus d'un kilomètre au sud du village de Rosnay-l'Hôpital. Il est composé de modules photovoltaïques posés sur flotteurs d'une hauteur maximale de 60 cm au-dessus du niveau de l'eau.

Le projet se trouve relativement à l'écart du **patrimoine réglementairement protégé**. Le recensement des sites et monuments historiques met en exergue une richesse patrimoniale constituée principalement d'édifices religieux implantés au cœur des villages environnants, situés plusieurs kilomètres à l'écart du périmètre d'étude à l'exception de l'église classée Notre-Dame de l'Assomption à Rosnay-l'Hôpital. Lovée dans un écrin boisé au bord de la Voire et en marge du village, celle-ci ne présente pas de relation visuelle directe avec le projet.

Occupant deux plans d'eau d'une ancienne carrière alluvionnaire dans la plaine de Brienne, au sud de Rosnay-l'Hôpital, la zone d'implantation potentielle se trouve **relativement peu perceptible dans le paysage environnant** du fait de la trame de boisements et de rideaux de végétation qui l'entoure, de son positionnement en creux par rapport au terrain environnant et de l'absence de relief dominant à proximité. Les enjeux de perception sont ainsi limités essentiellement aux abords proches et immédiats du site, en particulier au niveau de la **RD 180 entre les deux plans d'eau** et depuis la **route des Carrières à l'ouest**.

Le projet comprend à ce titre :

- Le recul de l'implantation au sud de la RD 180 et en retrait de la route des Carrières
- Le renforcement de la saulaie le long de la berge au nord de la RD 180
- Le positionnement des zones de travail et de mise à l'eau à l'écart des perspectives et sur des berges peu ou pas encore végétalisées
- Le positionnement des postes de transformation en retrait des voies, limitant les perceptions depuis l'extérieur du site
- Un traitement architectural du poste de livraison (habillage en bardage bois ajouré) et l'implantation de celui-ci de façon à profiter de l'effet de masque des boisements le long de la RD 180.

Afin de **figurer l'insertion paysagère du projet** et évaluer son impact, le parc a été modélisé en 3D et simulé depuis trois points de vue représentatifs des enjeux de perception :

- 1 - La simulation de l'ouverture sur l'étang sud depuis la RD 180 ;
- 2 - La perception depuis la RD 180 longeant l'étang nord ;
- 3 - La simulation de l'ouverture depuis la route des Carrières à l'ouest.

Au titre de l'analyse des **effets cumulés** avec d'autres projets connus sur le territoire, deux opérations répondant aux critères réglementaires de prise en compte ont été recensées dans un rayon de 5 km autour du projet de parc photovoltaïque flottant de Rosnay-l'Hôpital : un projet de centrale photovoltaïque au sol de 37 hectares sur la commune de Lassicourt et un projet ICPE soumis à autorisation pour le recyclage de matériaux inertes (granulats) sur la commune de Blignicourt. Les deux projets se situent sur des espaces déjà anthropisés : la centrale photovoltaïque de Lassicourt sur un délaissé de l'aérodrome de Brienne-le-Château et le centre de recyclage de granulats sur le site des carrières Saint-Christophe. Les installations ont, par ailleurs, déjà été réalisées, limitant fortement leur contribution à l'évolution future du paysage. Les effets cumulés potentiels avec la centrale photovoltaïque flottant de Rosnay-l'Hôpital (elle-même impliquant des impacts paysagers relativement restreints) peuvent être considérés, à ce titre, comme assez faibles voir nuls.

En termes du **devenir potentiel du site sans la mise en œuvre du projet** de parc photovoltaïque, l'hypothèse la plus probable d'évolution du lieu comprend le maintien en l'état actuel sans autre projet d'exploitation ou de valorisation de l'espace. Dans ce scénario, le site évoluerait au gré du développement de la végétation et de la maturation des plantations de remise en état de la gravière conduisant à une fermeture progressive des milieux ouverts, accompagnée par une augmentation de la ceinture de roselière.

Type de Mesure	Mesure
Évitement	Recul de l'implantation au sud de la RD 180 et en retrait de la route des Carrières (évitement des « anses » composant au premier plan de la perception depuis les voies)
	Implantation des postes de transformations à l'écart des perceptions depuis l'extérieur du site
	Positionnement des zones de travail et de mise à l'eau à l'écart des perceptions et sur des berges peu ou pas végétalisées
Réduction	Renforcement de la saulaie filtrant la perception du parc le long de la berge au nord de la RD 180
	Traitement architectural du poste de livraison (bardage bois ajouré) et positionnement de celui-ci de façon à profiter de l'effet de masque des boisements le long de la RD 180
	Choix de teinte vert olive (RAL 6003) pour les postes de transformation